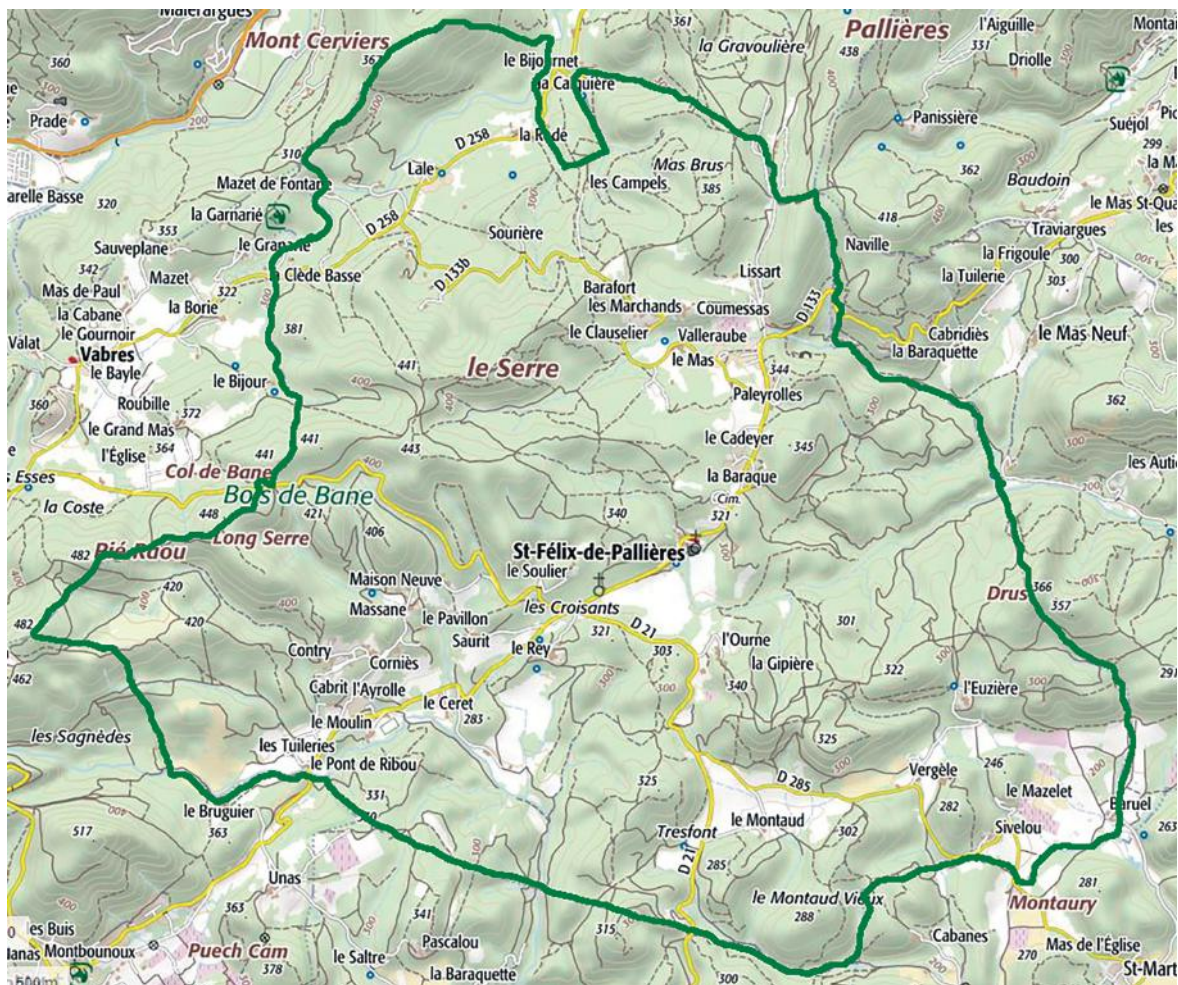


Saint-Félix-de-Pallières

Demande d'intégration dans l'aire optimale d'adhésion
du Parc National des Cévennes



Dossier élaboré
par des élus et des citoyens de Saint-Félix-de-Pallières
avec l'expertise précieuse
de Ghislaine MARCON, Gilbert CALCATELLE et André CHARRIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-FELIX DE PALLIERES

SEANCE DU 20 JUIN 2018

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	votants
11	9	8	8

L'an deux mil dix-huit le vingt juin à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Félix-de-Pallières régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis FLATTET, Maire.

Convocation : 15 juin 2018

Présents : Mmes BOUZIGE P., LARGUIER D., RAYMOND S., VIVES C., Mrs BOUCHI-LAMONTAGNE J.C., MARTINEZ J., WEITZ B.

Absents : M. PINEL Y

Le conseil municipal a ensuite choisi pour secrétaire : Mme VIVES C

281 – PARC NATIONAL DES CEVENNES : PROJET D'ADHESION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R331-15 du code de l'environnement déclinant le processus de demande d'extension du périmètre des communes ayant vocation à adhérer à la charte du Parc national ;

Considérant que la commune de Saint Félix de Pallières souhaite adhérer à la charte du Parc national des Cévennes ;

Considérant que la commune de Saint Félix de Pallières n'est pas incluse dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes ;

Le conseil municipal, après délibération, avec 8 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention :

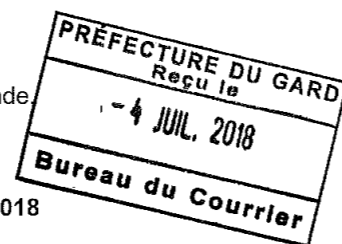
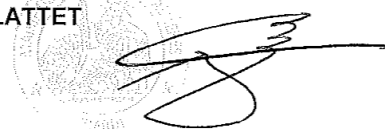
DECIDE

De demander l'intégration de la commune de Saint Félix de Pallières dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes et

AUTORISE

Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
A St-Félix-de-Pallières, le 20 juin 2018
Le Maire
Jean-Louis FLATTET



Préambule

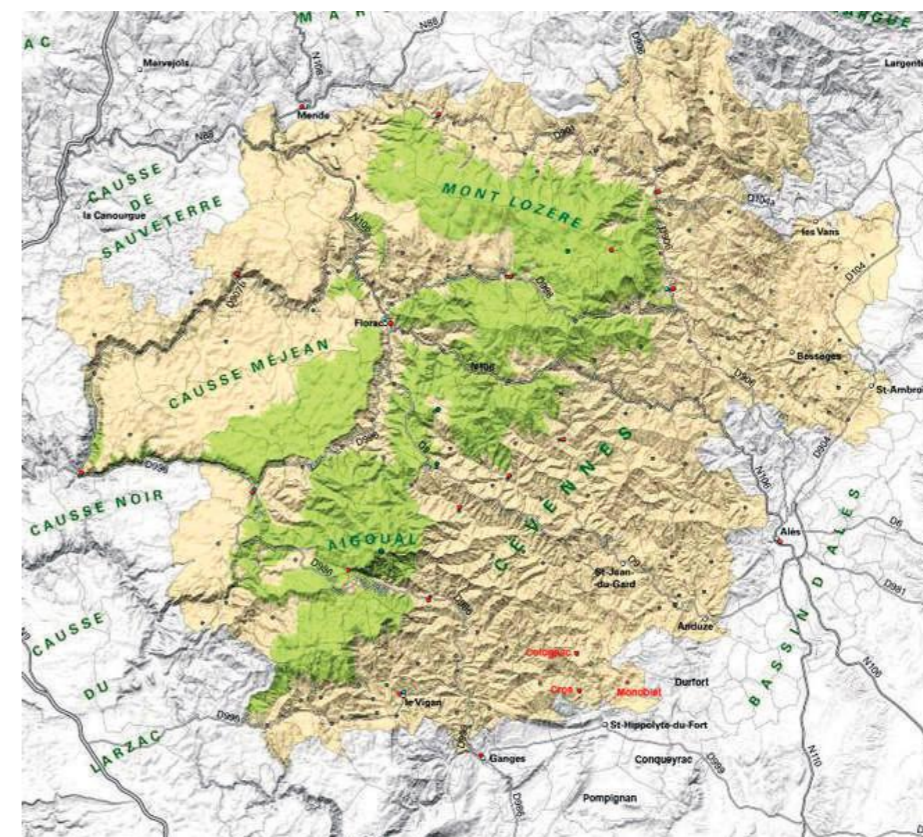
Pourquoi notre demande d'adhésion au Parc National des Cévennes intervient-elle aujourd'hui plutôt qu'hier?

À une telle question, il est difficile, surtout en qualité de partie prenante, de répondre autrement que par une hypothèse.

Elle nous porte à croire que la population de Saint-Félix-de-Pallières ne mesurait pas hier, faute d'information, la portée de cette adhésion. Des valeurs symboliques et des activités potentielles qu'elle pouvait lui apporter.

Ensuite, la qualité de la communication et de la gestion du Parc National a, progressivement, alerté nombre d'habitants du village les encourageant à prendre position et à se manifester.

Il est sans doute regrettable que cette demande soit aussi tardive; mais aujourd'hui, soyez sûrs qu'elle est ancrée dans les esprits. Et que la commune, dans sa majorité, mesure le sens et la légitimité de son adhésion et qu'en retour, elle est disposée à contribuer aux objectifs et priorités décrits dans la Charte du Parc National des Cévennes.



Introduction

La demande d'intégration de Saint-Félix-de-Pallières dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes est diversement motivée.

La commune forme avec ses voisines, Anduze, Monoblet, Thoiras, Cros, qui, elles, l'ont intégrée précédemment, une continuité géographique. Elle partage avec les unes et les autres une configuration de petite montagne. Elle entretient avec les unes et les autres des relations institutionnelles et elle bénéficie de services publics (école, poste) que la faible densité de sa population actuelle ne lui permet pas d'organiser. Ces liens naturels et humains se tissent spontanément et génèrent d'heureuses collaborations.

La commune possède néanmoins son histoire personnelle, des particularités originales – architecturales, culturelles, géologiques, etc. – qui certes se reconnaissent ou se retrouvent globalement dans le patrimoine cévenol, mais qui lui octroient une spécificité susceptible de s'ajouter à celle de ses voisines.

Cet argumentaire est exposé et développé dans le corps de ce document. Il est scindé en trois parties. Un état des lieux qui rend compte principalement des évolutions socio-économiques. Une approche patrimoniale et culturelle associant passé, présent et potentialités. Une projection vers l'avenir, en guise de conclusion.

Dans les annexes, vous trouverez les premiers soutiens à notre demande d'adhésion et des compléments approfondissant les sujets abordés.



État des lieux

• Situation géographique surélevée

Très précisément, 1887 hectares de ruralité, de moyenne montagne et de forêts.

Plus d'une dizaine de hameaux sont dispersés sur l'ensemble du territoire. Le centre du village se résumant à la mairie, à l'église, à la salle polyvalente, au château et à trois habitations sociales.

En surplomb des villages, davantage connus, qui l'entourent (Anduze, Saint-Hippolyte-du-Fort ou Lasalle), son accès routier repose sur d'étroites départementales assez peu fréquentées, ce qui lui garantit une quiétude bienvenue. De sa situation surélevée, il alimente en ruissellements : au nord-ouest, La Salendrinque; à l'ouest Le Vidourle et au nord-est Le Gardon d'Anduze.



• Relations institutionnelles

Comme il se doit, la commune de Saint-Félix est soucieuse des interactions avec ses voisins et apporte son concours actif aux structures intercommunales que sont la Communauté de communes Piémont Cévenol et le syndicat de l'eau SIAEP de Lasalle.



La flore en témoigne; notamment en abritant plusieurs espèces d'orchidées sauvages et d'espèces protégées qui sont un sujet de recherches pour de nombreux botanistes. Il en est de même pour la faune. Le territoire de Saint-Félix est un lieu de passage et de séjour d'oiseaux migrateurs : le roulier, le loriot, la huppe fasciée, l'aigle de Bonelli... On y trouve aussi autant de petits mammifères que de gros gibier, ce qui est révélateur d'un écosystème adapté à des besoins naturels très diversifiés.

Annexe 2 Géologie d'André Charrière

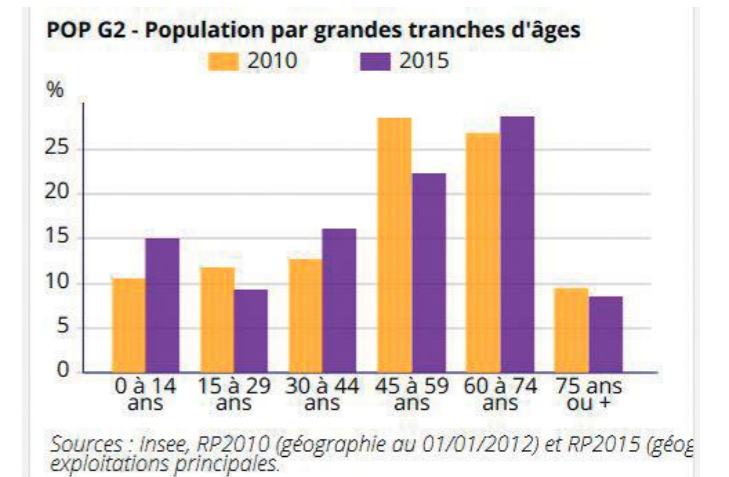
• Situation socio-économique

1. Croissance de la population

Au XIX^{ème} siècle, le village comptait plus de 500 habitants, ce qui ne peut être que le reflet d'une activité productive importante.

En 1975, trois années après la cessation de l'exploitation minière, la population n'était plus que de 148 habitants.

En 2015, elle est de 247 personnes. On peut dire qu'en quarante années, l'accroissement est lent, mais qu'il est permanent. Ainsi de 2010 à 2015, nous sommes passés de 210 à 247 personnes domiciliées dans la commune.



On ne peut attribuer cette croissance qu'à l'attrait du cadre de vie et aux relatives proximités tant de l'école primaire de Monoblet que des collèges d'Anduze et de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Il est vraisemblable que cette tendance à la croissance démographique se poursuivra surtout encouragée et accompagnée par une politique publique soucieuse du développement des équipements existants et attentive à la création de nouveaux lieux de rencontres au sein du village.

• Caractéristiques géologiques et environnementales

En compagnie des communes de Monoblet, Thoiras, Vabres et Lasalle, Saint-Félix s'intègre dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). La composition de son patrimoine naturel géologique est remarquable et propice à une grande diversité de paysages et de végétations qui tiennent aux caractères physico-chimiques des roches et des minéralisations réparties dans ses différents niveaux stratigraphiques. L'ensemble ainsi élargi constituant la zone centrale de la « Bordure sous cévenole », unité géologique originale par son histoire sédimentaire, ses déformations tectoniques et ses minéralisations.



2. Activité économique et sociale : principalement le tourisme

À la fin du XX^{ème} siècle, l'activité économique a quasiment été réduite à néant. La disparition de la soie naturelle, la fin de l'exploitation minière, l'extinction progressive des modestes cultures de proximité et du petit élevage, chassent les gens, vident les mas et les maisons et laissent le territoire en jachère.

Aujourd'hui, on voit ressurgir dans le village des activités de production liées pour beaucoup à la ruralité, à l'agriculture et à l'élevage ou encore à l'artisanat, ce qui correspond bien aux offres et aux potentialités du territoire : élevage bovin destiné à la boucherie, âsinerie pour la transformation du lait en produits cosmétiques, apiculture,...

Saint-Félix-de-Pallières est reconnue en qualité de zone de revitalisation rurale (ZRR), ce qui accorde à toutes les initiatives productives, qui entendent les solliciter, des avantages fiscaux incitatifs non négligeables.



Il est bon de souligner et nous y reviendrons plus précisément dans le volet culturel, tant elle est multiple, la place occupée par la création artistique cinématographique, théâtrale, journalistique, céramique, potière et plastique. Cette production intellectuelle, peut-être un peu surdimensionnée et qu'on attendrait davantage dans un tissu urbain, peut surprendre, mais à la réflexion elle est l'expression, dans la fête de beaucoup des nouveaux habitants, d'un choix de vie, d'une volonté de rupture d'avec des modes de production économique,

essentiellement mercantiles et consuméristes et d'une espèce d'engagement dans une simplicité volontaire qui trouve dans l'environnement cévenol, le terrain propice à son enracinement. Il y a là, comme un retour aux sources.

Il n'en reste pas moins que l'activité prépondérante repose sur le tourisme. Comme dans le Parc National des Cévennes, le caractère naturel et la qualité des paysages dynamisent le tourisme vert et les loisirs de randonnées pédestres ou équestres. Il est donc important de veiller à leur préservation, tant pour les gîtes particuliers – qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus sollicités – que pour les gîtes associatifs qui assurent des hébergements dans le cadre d'activités éducatives et sociales.



Pour ces dernières, le Mas de l'Euzière est exemplaire. Ceux et celles qui le font vivre et en assument la charge apportent au village une valorisation sociale inestimable. Le Mas comporte 70 lits et se présente comme une structure d'éducation populaire, spécialisée dans le travail socio-éducatif auprès de jeunes, autrement privés de vacances en raison des contextes culturels et économiques difficiles auxquels ils sont confrontés dans leurs lieux de vie quotidienne. À ce titre, le Mas de l'Euzière bénéficie d'un agrément auprès du ministère de l'Éducation nationale.

C'est aussi le cas du Moulin de l'Ayrolle qui accueille dans ses gîtes des formations, des séminaires, des stages, des rencontres familiales ou associatives, des classes vertes, des colonies de vacances, voire encore des mini-séjours sportifs. Pour ce faire, le Moulin de l'Ayrolle bénéficie d'un agrément auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Pour un tout autre public attiré par la faune, la chasse et le confort raffiné, le Château de Saint-Félix assure un hébergement haut de gamme et attire une

clientèle touristique qui peut s'ébattre et se délasser dans un vaste domaine de plus d'une centaine d'hectares.

Pour compléter la liste des équipements collectifs, signalons le Domaine du Rey, une ancienne exploitation agricole imposante entourée d'un parc et de bois d'une soixantaine d'hectares, qui comprend divers bâtiments et notamment une grande et ancienne magnanerie adaptée aux locations et occupations de courte durée à usage de festivités privées.

3. Résidences principales en hausse

Les résidences principales ont progressé en cinq ans de quelque 10% pour atteindre aujourd'hui un peu moins de 60% du parc immobilier. Les résidences secondaires sont par conséquent en décroissance d'environ 5% pour la même période, elles représentent un peu plus de 36% du parc immobilier. Les logements vacants sont stables, autour de 5%.

La croissance des résidences principales est évidemment conforme à la croissance de la population qui pour la même période est de 11%.

La commune ne dispose pas de document d'urbanisme. Elle ne peut donc maîtriser, sauf à délivrer des avis consultatifs, ni le devenir de son patrimoine foncier, ni veiller à la qualité architecturale de ses hameaux. Elle est dans ce domaine tributaire du Règlement national d'Urbanisme (RNU) piloté par la Direction départementale des Territoires et de la Mer. Il serait évidemment souhaitable qu'elle puisse devenir dans un avenir proche, maîtresse de son développement.

4. Un emploi restreint

Comme partout, et plus encore, sans doute, dans un milieu rural, la situation de l'emploi est délicate. 26% des personnes, hommes et femmes, en âge d'activité professionnelle sont privés d'emploi. Une augmentation de quelque 20% en cinq ans qu'il convient évidemment de mesurer à l'aune de l'accroissement de la population.

Le volume d'emploi disponible sur le territoire même de la commune est restreint, malgré les 27 établissements actifs recensés dans la commune qui sont, pour beaucoup, consacrés aux activités commerciales ou de services. Ceci explique que nombre de travailleurs et travailleuses sont amenés à exercer leur activité professionnelle à l'extérieur du village.

Entre patrimoine et culture Entre hier et aujourd'hui

• La « Bordure des Cévennes »

Communément dénommé «Bordure des Cévennes» et intégré à ce titre dans le Parc National, cet espace géologique original s'étend sur plusieurs communes formant une sorte de balcon qui surplombe la plaine languedocienne et offre sur celle-ci des points de vue révélateurs de ses garrigues, de ses cours d'eau et de son relief.

Ces communes, intégrées de longue date ou depuis peu dans le Parc National, présentent, toutes, des spécificités comparables à celles qui constituent le passé et le présent de Saint-Félix-de-Pallières.

Évoquons d'abord le circuit des dolmens. Au nombre de 29, ils se répartissent sur les communes de Thoiras, d'Anduze et de Saint-Félix.

Rassemblés dans un même parcours, ils constituent un fait unique en Europe et ils offrent dans une perspective à la fois historique et paysagère, un attrait touristique et éducatif indéniable.

• Du sol au sous-sol...

Parlons ensuite des sols qu'on ne peut, peut-être plus qu'ailleurs, dissocier de l'histoire et de l'ordonnancement du village.

L'apparent pour commencer. Les terres qui ont permis une activité agricole naguère florissante comme en témoignent les nombreux mas imposants et architecturalement splendides (Barafort, Valleraube, Coumessas, Les Mar-



chands...) qui sont autant de lieux-dits d'une commune essentiellement composée de hameaux. Toutes constructions vouées à l'agriculture : caves voûtées pour abriter les animaux, greniers aménagés en magnaneries pour l'élevage des vers à soie, entre les deux l'habitat des familles, et par-devant les bâtiments des aires de battage pour la récolte du grain et de la paille. Oui, parce que dans ce village de quelque 1800 hectares dévolus presque entièrement à la forêt, aux vallées profondes et à la petite montagne, des parcelles de terre ont été durement et soigneusement désempierrées, puis érigées en terrasses soutenues par des murets en pierres sèches destinés à endiguer l'érosion consécutive aux épisodes cévenols. Un peu de cultures vivrières (vigne, olivier, blé, légumes, fruitiers,...) et du petit élevage (chèvres, moutons...) et de la sériciculture ont assuré pour beaucoup, avant l'émergence de l'agroalimentaire et de la fabrication artificielle de la soie, la relative richesse économique de la population. Dans ces anciens domaines agricoles, tout ou presque est aujourd'hui à repenser et à reconquérir. Vous nous entendrez en reparler dans notre perception de l'avenir.



L'invisible pour terminer. Le sous-sol qui a fait l'objet d'exploitations minières depuis des temps immémoriaux qu'on situe à l'époque romaine et qu'on soupçonne déjà à l'époque phénicienne. Une exploitation aux retombées économiques considérables, en emplois et en salaires directs; mais aussi significative pour sa contribution aux productions locales et régionales. C'est à Thoiras et Saint-Félix qu'était extrait le minerai fournissant l'émail indispensable à l'aura des poteries d'Anduze. C'est aussi à Saint-Félix qu'on extrayait de la silice ou de la pierre de salicor nécessaires aux travaux des gentilshommes verriers du Cadeyer, un hameau de Saint-Félix, et du Bas-Languedoc.

Les exploitations minières, nombreuses en Cévennes, laissent, derrière elles, des traces dont les industriels du vingtième siècle se sont débarrassés à peu de frais. Celles qui ont été révélées à Saint-Félix il y a une dizaine d'années soulèvent des inquiétudes légitimes et légitimées. Elles menacent la santé des habitants comme la biodiversité et elles pèsent sur l'attrait de la commune. Mais à tout effet négatif correspondent des perspectives : la prise de conscience de l'importance de la pollution a rassemblé unanimement la population. Les voix se sont élevées pour exiger de l'entreprise exploitante et des pouvoirs publics la délivrance des moyens techniques et financiers à la hauteur de l'indispensable dépollution. Mais en même temps, elles énoncent des alternatives, creusent des pistes de réflexion qui concourent au même objectif tout en portant des potentialités économiques et écologiques, en adéquation avec celles qui sont présentes dans la Charte du Parc National des Cévennes.



• Le patrimoine culturel est à souligner

L'église qui est au cœur du village en constitue l'élément le plus remarquable. De style roman dépouillé et d'une grande pureté, elle fait en outre la part belle à la pierre bleue des Cévennes. Son acoustique la prédispose idéalement à des prestations musicales, concerts ou chorales. Bâtie au XI^{ème} siècle, elle a été restaurée – avec l'assentiment de tous, catholiques, protestants, mineurs et paysans – en 1963 et classée comme monument historique en 1967.



Le temple, quant à lui, a été édifié à l'exact centre géographique de la commune, isolé en bordure de forêt. Il date du XIX^{ème} siècle et il est très représentatif, le bâtiment s'ouvrant sur un perron à colonnes, de l'architecture protestante de l'époque. Il a fait lui aussi l'objet d'une restauration en 1981.

Des prieurés dont il reste quelques vestiges, notamment dans le hameau de Lale, témoignent de la présence des nombreuses congrégations qui ont séjournés à Saint-Félix au Moyen Âge.

Et enfin, dans la tradition cévenole, on trouve dans la commune plusieurs cimetières protestants familiaux qui sont autant d'éléments généalogiques qui contribuent à la découverte de l'histoire du village.

• Le patrimoine domanial

Saint-Félix abrite un château, domaine privé de quelques 130 hectares, dédié aujourd'hui au tourisme haut de gamme et à la chasse au gibier à plumes. Ce château, peu visible pour le passant, date du XIII^{ème} siècle. Il a été, au cours des siècles, maintes fois incendié, mais toujours reconstruit.

D'autres sites chargés d'une histoire sociale et économique, comme leur nom le suggère : Moulin de l'Ayrolle, Moulin d'Arnaud, Domaine du Rey, Mas du Montaud, La Tuilerie... se répartissent dans divers hameaux.

Le village est aussi parcouru par de nombreux chemins ruraux, par des drailles serpentant entre des murs en pierres sèches qui délimitent, aujourd'hui encore, bien des propriétés foncières. Elles étaient un moyen de communication villageoise que la motorisation moderne a rendu obsolète et nombre d'entre elles sont actuellement envahies par la végétation en raison de l'abandon progressif du pastoralisme. Néanmoins, elles subsistent et commencent à être réhabilitées.

• Une activité culturelle riche

Terminons par la culture, ce parent pauvre, pourtant souvent cité comme essentiel aux bonnes relations humaines. En ce domaine, Saint-Félix, à la mesure de sa petite population, étonne. En qualité, en quantité et en diversification. La programmation culturelle y est répartie entre deux associations; «l Anarem Totes» qui s'occupe de l'organisation des fêtes populaires annuelles et qui a ouvert, à l'année, des ateliers conviviaux de cuisine, de couture et de chant choral, «Hameaux ouverts» qui prend en charge l'organisation des spectacles, théâtre, concerts, ou encore conférences et débats. «Hameaux ouverts» coordonne également, depuis trois ans, une «caminade» au parcours et sur un thème chaque fois différents, nourris et significatifs de la vie villageoise. La production culturelle professionnelle y est également et notoirement présente. En cinéma elle est le fait de «Cinéfacto», en théâtre de rue celui de la «Compagnie 1Watt», en théâtre pour l'enfance et la jeunesse celui de la «Compagnie Batifol», en art du cirque, celui de «La Rubalise». Des artistes et artisans, exerçant professionnellement, y ont leur domicile et s'investissent dans la vie culturelle : céramiste, potier, traducteur littéraire, éditeur et editrice, comédiens, metteurs en scène, musiciens, folkloristes...



Deux autres associations relèvent davantage du social, des sciences humaines et de l'environnemental, à savoir «ADAMVM» une association pilote dans le processus de dépollution et la gestion de l'après mine et «Hélices et Nous», nouvellement créée, qui se penche sur les questions énergétiques. Outre les nombreuses réunions de travail et de concertation, privées et/ou publiques, qu'elles réalisent, ces associations s'expriment régulièrement au travers de manifestations culturelles, de conférences et de débats, de projections cinématographiques, ou d'expositions.

Deux sociétés de chasse, les plus pérennes associations du village et donc très sensibles à la perpétuation des traditions, complètent la trame associative et culturelle.

Annexe 4	résumé patrimoine
Annexe 4-1	patrimoine préhistorique
Annexe 4-2	patrimoine marquant
Annexe 4-3	patrimoine agricole
Annexe 4-4	patrimoine industriel

Et demain?

Notre intégration à l'aire d'adhésion optimale du Parc National des Cévennes sera reçue par la population et les représentants de la commune comme une reconnaissance des caractéristiques authentiques de Saint-Félix, comme un encouragement dans la poursuite de la réhabilitation des chemins ruraux ou de randonnées, de la restauration des drailles, des murs de pierres sèches et des béals, autant d'aménagements anciens aujourd'hui envahis par la végétation, et dont la rénovation procurera au village des atouts touristiques supplémentaires. Elle nous engagera aussi à répondre aux transformations sociales et économiques et à apporter, à l'échelle communale, notre concours aux transitions écologique et énergétique.

• Économie d'énergie

La municipalité est, aujourd'hui déjà, engagée dans cette voie, notamment par l'investissement dans les nouvelles huisseries et dans l'isolation thermique des quatre bâtiments (mairie, ancienne poste, ferme du château et salle polyvalente) dont elle a la propriété.

Elle poursuivra cette orientation, notamment en diffusant une information argumentée, visant à persuader les propriétaires privés de la nécessité de rénover ou de construire selon les modalités d'isolation les plus performantes possibles.

• «Zéro phyto»

Dès 2009, la commune a décidé, pour elle-même, de n'utiliser ni pesticides, ni engrais chimiques. Une délibération municipale actant le «zéro phyto» est programmée. Elle sera un encouragement à aller dans le même sens adressé autant aux professionnels de l'agriculture et de l'élevage qu'aux particuliers pour l'entretien de leurs propriétés.



• Gestion forestière

Si la commune elle-même ne possède que 5 hectares de forêt, elle est couverte d'une richesse forestière privée aujourd'hui sous-exploitée. Une sylviculture rationnelle, pensée en terme de débouchés économiques et d'équilibre écologique pour la protection de la biodiversité contribuerait aux transitions que chacun admet, aujourd'hui, comme indispensables. Dans ce cadre, la municipalité pourrait être à l'initiative de l'élaboration, par la négociation, d'un plan de gestion forestière qui concourrait à l'intérêt général.

• Tourisme vert

L'adhésion au Parc National confortera le tourisme vert dont le village a besoin et ajoutera sans doute possible à la réputation dont bénéficient les structures d'accueil collectif ou particulier. Et peut-être emmènera-t-elle à l'élaboration de parcours de découvertes conduits par des guides touristiques formés à cet effet?

• «Ciel étoilé»

La clarté et l'intensité du vaste ciel cévenol dont le Parc National se préoccupe activement et qui a obtenu, en août 2018, le label de «réserve internationale de ciel étoilé» est aussi le ciel que l'on peut contempler à Saint-Félix-de-Pallières. Il y est, peut-être plus qu'ailleurs, bien présent parce que l'éclairage public municipal est limité à deux hameaux. La municipalité soucieuse de préserver la visibilité des ciels, attentive aux économies énergétiques et à la protection des animaux nocturnes (chauve-souris, insectes, papillons,...), envisage, d'une part, le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules économiques, et d'autre part, la programmation de leur extinction pour les heures favorables à l'observation céleste. Un «observatoire du ciel» a même été projeté à l'Euzière; actuellement en sommeil, la commune pourrait réveiller ce projet au regard de la dynamique du Parc National en la matière.



• Conclusion

Enfin, sans attendre l'acceptation de l'adhésion au Parc National, la municipalité a convoqué le 19 janvier 2019 une réunion publique pour exposer à la population les grandes lignes de la Charte, pour lui indiquer les pistes de gestion exposées ci-dessus et pour entendre celles auxquelles les habitants auraient pensé de leur côté.

Cette réunion a conforté la municipalité dans sa demande d'intégration à l'aire optimale du Parc National des Cévennes.

SOMMAIRE

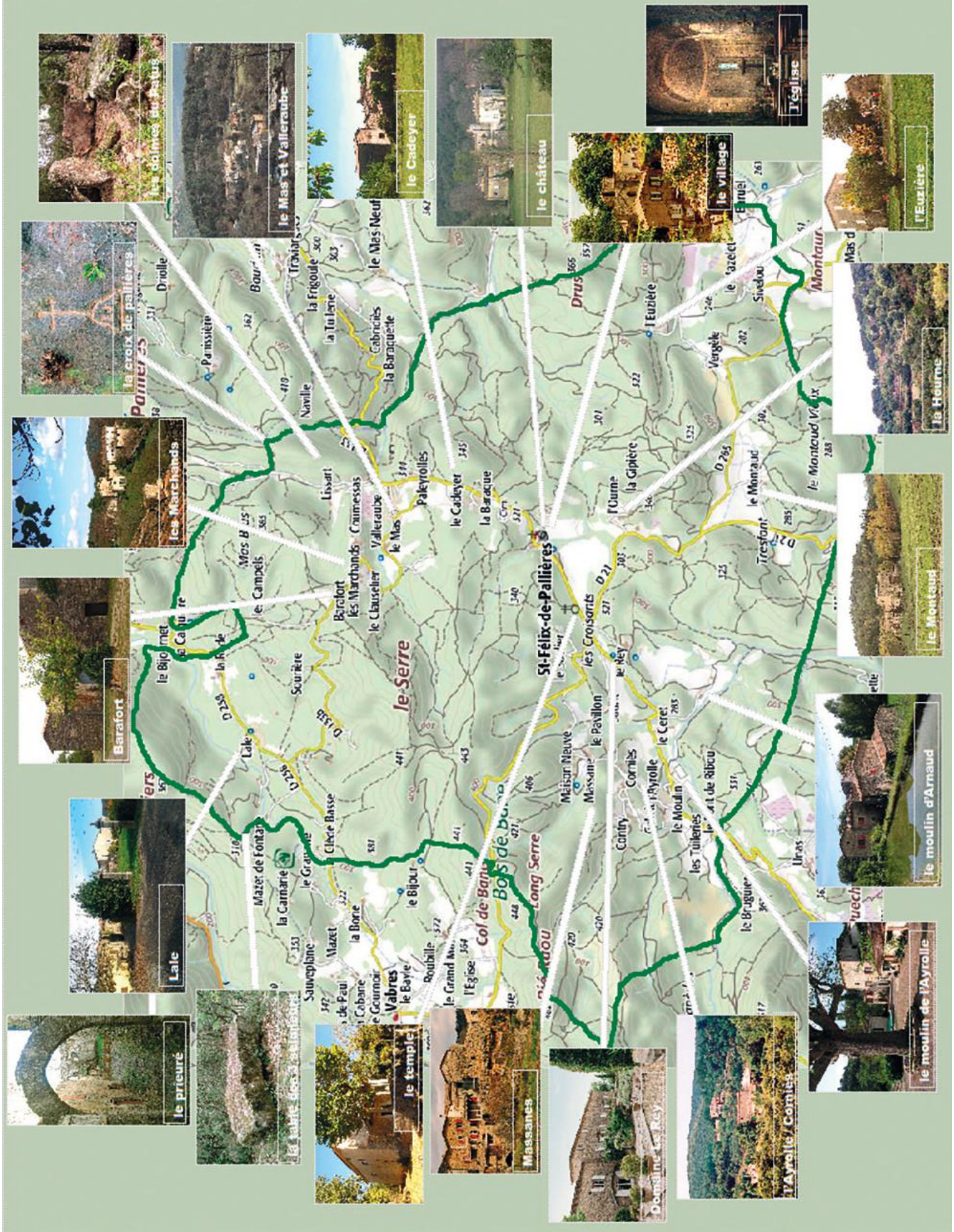
Délibération du 20 juin 2018	2
Préambule	3
Introduction	4
État des lieux	5
• Situation géographique surélevée	5
• Relations institutionnelles	6
• Caractéristiques géologiques et environnementales	6
• Situation socio-économique	7
1. Croissance de la population	7
2. Activité économique et sociale : principalement le tourisme	8
3. Résidences principales en hausse	10
4. Un emploi restreint	10
Entre patrimoine et culture	
Entre hier et aujourd'hui	11
• La «Bordure des Cévennes»	11
• Du sol au sous-sol	11
• Le patrimoine culturel est à souligner	13
• Le patrimoine domanial	14
• Une activité culturelle riche	14
Et demain ?	17
• Économie d'énergie	17
• «Zéro Phyto»	17
• Tourisme vert	18
• «Ciel étoilé»	18
• Conclusion	18

BIBLIOGRAPHIE

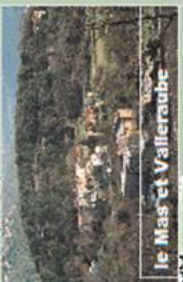
- **André Charrière** : *Cadre géologique de la commune de Saint-Félix-de-Pallières* (2018).
- **Henri Chaudesaigues** : *Saint-Félix-de-Pallières. Souvenirs, anecdotes et autres curiosités* (2004).
- **Pierre A. Clément** : *Églises Romanes Oubliées du Bas Languedoc*.
Les Presses du Bas Languedoc (1993).
- **S. Colpart** : *L'église romane de Saint-Félix-de-Pallières*.
Causses et Cévennes n° 4 (1975).
- **Jean-Lux Eymery** : *Chemins de traverse en anduzenque (Une montagne et quatre bourgs au Moyen-Age)* (2003).
- **Anaïs Grasset** : *Les mines de la Croix de Pallières (L'histoire des mines et leur impact socio-économique sur le territoire de Tornac et ses alentours)* (2017).
- **Insee** : *Dossier complet commune de Saint-Félix-de-Pallières* (2018)
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-30252>
- **J.P. Rolley (avec la collaboration de M. Wienin)** : *La petite histoire du plomb et du zinc en Cévennes*.
- **Jean Salles** : *Saint-Félix-de-Pallières. Deux dolmens inédits* (Cévennes Magazine).

ANNEXES

1. Lettres de soutien
2. Géologie
3. Un maillon manquant de la zone tampon. Note socio-économique
4. Patrimoine et culture
 - 4.1 Patrimoine préhistorique
 - 4.2 Patrimoine agricole
 - 4.3 Patrimoine industriel
 - 4.4 Patrimoine marquant



la croix de pallières



le Mas et Valleraube



le Cadreyer



le château



le village



l'église



l'Éuzière



le Mas d'Arnaud



les Marchands



Barafort



le Heurne



le Montaudou



le moulin d'Arnaud



Lale



le prieuré



le temple



Massannes



Domaline le Rey



l'Ayrolle / Cornites



le moulin de l'Ayrolle



le moulin de l'Ayrolle